

Texte 2 : La question de la vérité absolue

Texte 2 : La question de la vérité absolue	1
2.1. Concepts fondamentaux et énoncé du problème.	1
2.2. La signification du mot « vérité ».	2
2.3. La signification de « vérité absolue ».	3
2.4. La signification du terme « dogme ».	3
2.5. Possibilités de solution	5

2.1. Concepts fondamentaux et énoncé du problème.

La signification du mot « absolu ».

Le mot latin « absolu » a deux significations :

(1). Indépendant : par exemple l'autorité du monarque « absolu » (absolutisme) ;

(2) Total (englobant tout) : une règle absolue ne connaît aucune exception ; une solitude absolue est dépourvue de toute présence (c'est une solitude « pure » ou « impure ») ; une confiance absolue en une autorité ou en une personne. Dans ces deux significations anciennes se cache une paire, à savoir absolu/relatif (= complètement/relatif) : ce qui n'a aucune relation avec quoi que ce soit d'extérieur à lui-même est « absolu » (indépendant et/ou sans exception) (c'est sans relation) ; ainsi, on comprend que l'on dit que « Dieu est absolu » (l'être absolu ou quelque chose d'approchant).

La philosophie, du moins dans sa discipline principale, l'ontologie ou l'étude de l'être, cette doctrine concernant la réalité, s'intéresse à la « vérité » absolue. Depuis Parménide d'Élée (-54/-...), l'expression « kath'heauto », secundum, existe. seipsum , selon lui-même.

Par exemple, on considère un enfant, son éducation, etc., « selon soi », c'est-à-dire tel qu'il est en soi, tel qu'il est en soi (en tant qu'éducation, en tant que telle). Autrement dit, on considère alors l'enfant « absolument » (ou son éducation), c'est-à-dire son « être ». Cela signifie qu'il existe un enfant, une éducation, etc., indépendants (voir le premier sens latin) de nous-mêmes qui y participons, et/ou totaux (voir le second sens latin : tout être enfant, toute éducation sans exception). Platon appelait cet aspect indépendant et/ou total de quelque chose l'« idée » de cette chose (d'où sa théorie des idées). Il appelait

la considération de cette réalité totale et indépendante la « theoria ». C'est le cœur de toute la philosophie classique (et de la discipline en ce sens).

2.2. La signification du mot « vérité ».

Traditionnellement, le mot « vérité » en philosophie classique est utilisé au sens de correspondance entre la réalité (l'être) et la connaissance, ou la pensée.

Plusieurs variantes peuvent être distinguées.

(1) Épistémologique et théorique.

Est-ce « vrai » toute connaissance et toute pensée qui correspondent à la réalité ? En ce sens, « vrai » s'oppose à « faux » voire à « indécidable » (« Il fera un temps estival lundi prochain » est un jugement indécidable jusqu'à ce que cela se produise). Cela s'applique aux concepts, mais surtout aux jugements sur les propositions.

(2) Métaphysique.

Une certaine philosophie, depuis Platon, Aristote et Plotin, postule que la réalité telle que nous la percevons correspond à un ou plusieurs principes supérieurs, voire divins (les nombres pythagoriciens, les Idées platoniciennes, les Formes aristotéliciennes, etc.), qui, transcendant leur nature, en constituent le fondement. Ainsi, saint Augustin affirme que les choses correspondent aux idées de Dieu, ou sont en accord avec elles. En ce sens métaphysique, les choses sont « vraies », conformes à la pensée divine.

(3) Homme politique éthique.

Le comportement, individuel et/ou social, obéit aux normes (règles de conduite) : en ce sens, on parle de « vérité » éthico-politique. Si l'on applique les lois de l'État dans sa vie, cette vie est « vraie » au sens politique. « Un bon fils respecte son père » signifie que le fils, dans la mesure où il correspond à la forme idéale et normative de celle-ci, est « vrai » au sens éthique du terme.

Remarque : À plusieurs reprises, le terme « vrai » désigne également ce qui constitue une totalité indépendante : « ce qui est "vrai" est abordé dans le langage d'une personne honnête ». Les choses sont ici considérées comme la vérité, c'est-à-dire leur réalité, telles qu'elles sont en elles-mêmes. Voir plus haut concernant « absolu ».

2.3. La signification de « vérité absolue ».

Ce n'est que maintenant que nous pouvons décrire le sujet de manière pure. La « vérité » est la réalité et la « vérité absolue » l'est.

une réalité dans la mesure où elle

b.1./ indépendant, non affilié, existe en soi et

b.2./ C'est-à-dire dans sa nature immaculée, parfaite et complète. Voilà le point de départ.

Transposé en concept, jugement, raisonnement, théorie, etc. En termes épistémologiques et théoriques conceptuels, on peut dire, par exemple : « Deux plus deux est une vérité absolue ». Cela signifie que :

1. indépendamment de toute chose, et certainement de nos impressions subjectives, opinions, etc. et

2. Dans tous les cas (sans aucune exception), cela équivaut à deux plus quatre (quatre étant l'abréviation de l'ensemble récapitulatif de deux ensembles, chacun comportant deux éléments). En ce sens, il existe des vérités absolues.

La difficulté.

Tant que les gens parlent

a. concernant la réalité en soi (cf. Parménide), indépendante et intégrale, en général et

b. Concernant les exemples clairs, comme le fait que deux plus deux font quatre – applications, par conséquent, d'une connaissance et/ou d'une pensée absolument vraies –, il n'y a aucune difficulté. Cependant, dans de très nombreux cas, le sujet est loin d'être aussi clair et évident. Par exemple, une éducation anti-autoritaire est-elle une bonne éducation ou non ? Il est difficile de répondre à cette question de manière absolue, indépendante et sans exception. C'est là que réside la difficulté : les cas ambigus, voire obscurs. C'est là que notre capacité d'interprétation ou d'explication montre ses limites.

Conséquence : il existe plusieurs opinions concernant un même fait. Chose que le poète archaïque Homère avait déjà observée en Grèce .

2.4. La signification du mot « dogme ».

Le mot « dogme » est un terme grec typique. Il signifie « opinion » ; plus tard, comme « doxa » signifie également « opinion », il acquiert le sens de « précepte légal » et de « doctrine imposée ». Ainsi, par exemple, lorsque les

stoïciens ou les épicuriens parlent de leurs dogmes, ils désignent les propositions acceptées collectivement au sein de leur école : on ne peut appartenir à cette école sans adhérer à ces opinions. De même, le dogme de l'infaillibilité papale dans l'Église catholique est un dogme consensuel. L'ensemble ordonné de tous les dogmes est appelé « le » dogme ou « dogmatique ». Dans le stoïcisme, l'épicurisme et l'Église catholique, cette doctrine est associée à une autorité doctrinale, c'est-à-dire un groupe de personnes faisant autorité et établissant les normes pour les adeptes.

Remarque : En soi, le dogme, l'autorité doctrinale dogmatique, etc., est un concept intellectuel et neutre que les penseurs grecs classiques ont introduit dans le monde avec leur intellectualisme (accent mis sur l'intellect) et/ou leur rationalisme (accent mis sur la raison). Il s'agit en soi d'une méthode parmi tant d'autres. C'est là un usage édifiant du langage.

La difficulté surgit toutefois lorsque cette méthode dépasse ses propres limites (hubris , arrogance) et, pour reprendre un terme contemporain, se mue en « idéologie ». Ceci donne lieu à une terminologie péjorative : les dogmes « littéraires », « politiques », « sociaux » sont des mouvements imposés de manière autoritaire. Un tel comportement est qualifié de « dogmatisant », de « dogmatisme » ou de « dogmatique ». Ainsi, en psychologie, le mot signifie « absolu », « autoritaire », « despotique », « totalitaire », etc. Quelqu'un, par exemple, parle sur un ton « absolu ».

La signification du terme « dogmatisme ».

Outre sa connotation péjorative dans le domaine des sciences humaines, le terme « dogmatisme » a deux significations.

(a) Dans la Grèce antique, cela signifie l'attitude de connaissance et de pensée qui croit que l'homme peut parvenir à des certitudes absolues qui transcendent le donné immédiat (c'est-à-dire le phénomène ou l'apparence) ; par exemple,

1. que le soleil se lève et se couche régulièrement depuis des temps immémoriaux,

2. Cependant, que cette régularité soit due à la providence divine (comme l'enseignent les stoïciens ou les catholiques) n'est pas immédiatement admise (phénoménale) ; en ce sens, le dogmatisme s'oppose au scepticisme, qui affirme que l'homme, en matière de certitude absolue, ne va pas plus loin que le phénoménal (et sa description, appelée « phénoménologie ») ;

(b) En philosophie moderne, le « dogmatisme » désigne l'épistémologie ou l'opinion épistémologique qui affirme que la connaissance humaine a une

valeur réelle, voire une valeur réelle absolue, sans se soucier de savoir si c'est effectivement le cas ; en ce sens, le dogmatisme (naïf) s'oppose à la critique de Jean-Jacques Kant (1724/1804) selon laquelle un tel « sommeil » dogmatique (selon Kant) doit être examiné de manière critique, ce qui montre que Kant représente une forme moderne de scepticisme antique.

Kant est un phénoménaliste : **1.** il accepte le donné immédiatement **2.** Sans exprimer d'opinion quant à savoir si une réalité ou une vérité absolue lui correspond ; à cet égard, Kant ressemble à Homère , qui indique plus d'une opinion (interprétation) concernant le même donné (phénomène) sans jamais prendre position ; il s'engage ainsi dans la suspension du jugement ou « épochè » — une attitude dont les premiers sophistes en Grèce furent les précurseurs.

2.5. Solutions possibles

Point de départ pratique. Le fait que, même aujourd'hui, la question de la vérité absolue suscite plus d'une réponse est démontré par des phénomènes tels que, d'une part, le pluralisme (qui rend socioculturellement acceptables plusieurs réponses), la tolérance, voire le relativisme (qui refuse toute forme de vérité absolue – ce qui s'annule de soi-même, car celui qui affirme : « Il n'y a pas de vérité absolue » (« Tout est pure relation »), formule lui-même une affirmation absolue, voire dogmatique) ; d'autre part, l'Inquisition (chasse aux sorcières et persécution des hérétiques), l'excommunication (exclusion de l'école ou d'un groupe religieux) et les injonctions de silence.

Concernant l'Église néerlandaise, il convient de se référer, ces dernières années, à S. Konijn et J. Dekkers, **Bouwstenen (overpeinzingen bij een groeien polarisatie)**, Hilversum, 1972, notamment la page 21 (aperçu des points de polarisation : autorité, obéissance, doctrine (véritable) ; tradition ; dogme ; pensée verticale (de l'autorité enseignante (et de Dieu)) et horizontale (de l'homme et du fondement) ; ancien et nouveau : fossé des générations ; évaluation statistique). En dehors de l'Église catholique, la situation est aujourd'hui similaire : on observe un marxisme dogmatique et un marxisme dit pragmatique. Michel Oukhov ne déplore-t-il pas , dans « L'Année du libéralisme » (1980), que le « pluralisme » soit rejeté par la vieille garde des milieux socialistes et libéraux comme « sale » ou « dangereux », et que « cette tolérance doit enfin prendre fin » ? N'écrit-il pas une revue intitulée « Avenue » sur les socialistes de droite et les libéraux progressistes ? Le rapport entre dogmatisme et scepticisme dépasse le simple cadre d'un problème religieux et ecclésiastique : il s'agit d'un problème culturel à part entière.

Les règles de conduite traditionnelles de l'église.

Mgr L.A. Van Petegem , dans *Kerk en leven* , 1973 : 15 (12.04.1919), commentant la lettre épiscopale concernant l'encyclique *Humanae Vitae* (30.08.1968), formule la règle de conduite comme suit : La question est : « Que devient cette doctrine de l'encyclique, bien que non infaillible, mais néanmoins très importante, si quelqu'un devait parvenir à un jugement de conscience concernant son cas, qui s'écarte de cette doctrine ? »

La déclaration épiscopale précise : si toutefois une personne instruite et capable de se forger un jugement personnel solidement étayé devant Dieu après une enquête sérieuse – qui suppose toujours la possession des informations nécessaires – parvient à une conclusion différente sur certains points, elle est en droit, en la matière, de suivre sa conviction. Elle doit néanmoins rester disposée à poursuivre toujours son enquête et sa réflexion avec honnêteté.

Double interprétation de cette règle de conduite ecclésiastique.

L'évêque de Gand s'appuie sur le principe que , selon les évêques belges, les règles ne s'appliquent qu'aux « instruits et compétents », c'est-à-dire aux moralistes compétents en la matière . Ces éthiciens compétents peuvent, dit-il, si nécessaire, en fonction de leurs études et de leurs compétences, avancer des arguments qui rendent difficile leur adhésion à la doctrine papale : dans ce cas, ils peuvent, en conscience mais uniquement « pour eux-mêmes », adopter une position dissidente. Cela implique qu'il leur est interdit de diffuser leur opinion. En latin théologique, on parle de « *silentium obsequiosum* » (silence respectueux et soumis). Conscients de leur faillibilité, ils doivent rester disposés à approfondir leurs recherches et leurs études. Toute autre personne qui n'est pas instruite et compétente pour déterminer personnellement la vérité de la doctrine papale doit adhérer à l'encyclique, et toute diffusion, par exemple auprès des autres croyants, lui est interdite. En effet, la loi divine est vérité absolue, et c'est cette autorité qui l'interprète « authentiquement », c'est-à-dire qui la comprend et l'explique correctement. Pour Mgr Van Peteghem, l'autorité doctrinale ecclésiastique et la loi divine sont identiques .

L'interprétation d'une même règle de conduite ecclésiastique diffère, par exemple, chez les théologiens existentiels : pour eux, l'expertise et la compétence ne se limitent pas aux seuls moralistes qualifiés. En effet,

l'expertise et la compétence dépassent la formation des éthiciens catholiques , qui est fortement dogmatique, intellectuelle et académique.

La diversité des situations, c'est-à-dire des circonstances subjectives et objectives, est ici la règle. Une personne ordinaire, par exemple un ouvrier sans formation scolaire, peut, si nécessaire, être compétente et qualifiée dans son domaine. Tout s'articule autour de la question : « Qu'est-ce qui constitue précisément la compétence et le savoir-faire ? » « Est-ce une caractéristique exclusive des moralistes catholiques ? » C'est cette exclusivité qui est discutable.

La relation adéquate entre les deux points de vue (exclusif et inclusif) – Ils ne sont pas si irréconciliables. Dans la mesure où les théologiens existentialistes catholiques et les moralistes s'en tiennent respectivement à une éthique situationnelle, se limitant à ce que chacun fasse pour soi dans sa situation individuelle et concrète, ils demeurent quelque peu dans une interprétation élitiste. Cette interprétation restreint l'expertise à un groupe restreint de moralistes catholiques dont la validité serait universelle (et donc dogmatique) s'ils défendent strictement la doctrine officielle, et situationnelle seulement s'ils s'en écartent. En revanche, les existentialistes situationnels étendent le principe de la déviation permise à tout être humain dans une situation donnée.

Remarque : Une autre position consiste à adopter une attitude frontale qui établit un anti-dogme, c'est-à-dire une position qui, au lieu d'accorder à chaque individu le droit à une dérogation adaptée à sa situation particulière, confère à chacun une validité générale, voire universelle. Par exemple, on pourrait affirmer que la contraception ou l'avortement sont permis en principe – c'est-à-dire partout et en tout temps (absolument) – et qu'à ce titre, ils devraient même être inscrits dans la loi. Ce faisant, on se place sans équivoque en dehors de l'Église comme interprète légitime de la loi divine, qui considère la vie de l'enfant comme une valeur absolue.

A. T'Jampens

23 septembre

1980